

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le vingt juin deux mille quatorze, à 18 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes DESSUS, PEYSSON C, MM. BUISSON, PEYSSON F, TURC, ARIENTI, BESSE, PONNET, CROUZET, CUEFF, PRUNENEC.

Absents : Mme MARTIN (pouvoir à Mme PEYSSON C), Mrs ROSSIGNOL (pouvoir à Mr CHALAMET) et BELLE.

Secrétaire : M. PONNET.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 juin est approuvé à l'unanimité.

Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

Le Maire donne lecture:

- des articles du Code électoral relatifs à l'élection des Sénateurs.
- du décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 fixant la date à laquelle les Conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014 dans le département.
- de l'arrêté préfectoral n° 2014156-0011 du 5 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants pour chaque commune.

Election de trois délégués : 1^{er} tour de scrutin

Le président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un délégué. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
A déduire bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

M. PEYSSON Francis :	13
M. CHALAMET Patrick :	13
Mme MARTIN Michèle :	13

Mrs PEYSSON Francis, CHALAMET Patrick et Mme MARTIN Michèle, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants 1^{er} tour de scrutin

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de trois suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
A déduire bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

M. PRUNENEC Stéphane :	13
Mme DESSUS Martine :	13
M. BESSE SIMON :	13

M. PRUNENEC Stéphane, Mme DESSUS Martine et M. BESSE Simon ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.